

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076785570

N/A

1. Identification du produit chimique et de l'entreprise

Identificateur du produit	Kleenwise Distiller Cleaner & Descaler
Autres moyens d'identification	Non disponible
Utilisation recommandée	Nettoyant pour équipement de traitement de l'eau
Restrictions recommandées	Aucun connu.
Informations sur le fabricant	Waterwise Inc Leesburg, FL 34748-4900 US Téléphone 352-787-5008 Téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Identique à ci-dessus

2. Identification des dangers

Risques physiques	Corrosif pour les métaux	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Corrosion / irritation de la peau	Catégorie 1
	Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire	Catégorie 1
Risques environnementaux	Non classifié.	
Dangers définis SIMDUT 2015	Non classifié	
Éléments d'étiquetage		
Mention d'avertissement	Danger	
Mentions de danger	Peut être corrosif pour les métaux.	
	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.	
Déclaration de mise en garde		
Prévention	Conserver uniquement dans son emballage d'origine. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.	
Réponse	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.	
	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir dans une position confortable pour lui permettre de respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.	
Stockage	Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante. Garder dans un endroit fermé à clé.	
Élimination	Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux /régionaux/nationaux/internationaux.	
SIMDUT 2015 : Danger(s) pour la santé pas autrement classifié (HHNOC)	Aucun connu	
SIMDUT 2015 : Physique Danger(s) pas autrement classifié (PHNOC)	Aucun connu	
Danger(s) pas autrement classifié (HNOC)	Aucun connu.	
Information supplémentaire	Sans objet.	

3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

Mélange

Nom chimique Nom commun et synonymes	Numéro CAS
%	
Acide citrique77-92-9	10-30*
Acide sulfamique5329-14-6	65-85*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage volumique.

Commentaires sur la composition SGH des États-Unis : Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu en tant que secret commercial conformément au paragraphe (i) de 1910.1200.

*CANADA GHS: Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu en tant que secret commercial.

4. Mesures de premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir dans une position confortable pour lui permettre de respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Symptômes / effets les plus importants, aigus et retardés	Douleur brûlante et lésions cutanées corrosives graves. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des larmolements, des rougeurs, un gonflement et une vision floue. Des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité, pourraient en résulter.
Indication d'une intervention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire Informations générales	Fournir des mesures générales de soutien et traiter de manière symptomatique. Les symptômes peuvent être retardés. Assurez-vous que le personnel médical est conscient du ou des matériaux impliqués et prend les précautions nécessaires pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible). Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes anti-éclaboussures chimiques. Garder hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone. Arroser à l'eau. Poudre chimique sèche. Mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun connu.
Dangers spécifiques liés aux produits chimiques	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.
Équipement/Instructions de lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, refroidir les conteneurs à l'aide de l'eau pulvérisée. Refroidir les conteneurs avec de très larges quantités d'eau. Continuer pendant un certain temps même après extinction du feu.
Méthodes spécifiques Produits de combustion dangereux	Refroidir les contenants exposés aux flammes avec de l'eau, bien après que le feu soit éteint. Peuvent comprendre et sans s'y limiter : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Ammoniac.

6. Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éloigner le personnel inutile. Tenir hors des zones basses. Garder les personnes éloignées et en amont des déversements/fuites. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas toucher pas les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter le flux de matière, si cela ne présente aucun risque. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou rediriger la dérive des nuages de vapeur. Grands déversements : Mouiller avec de l'eau et une digue pour une élimination ultérieure. Éviter tout écoulement vers les cours d'eau, les égouts ou les zones confinées. Après la récupération du produit, rincer la zone avec de l'eau. Pour élimination des déchets, voir section 13 de cette FDS. Éviter tout écoulement vers les cours d'eau, les égouts ou les zones confinées.

Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les lacs, ruisseaux, étangs ou eaux publiques.

7. Manipulation et Entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Éviter de respirer les poussières. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène industrielle dans la manipulation de ce matériel. Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements.

Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Garder dans un endroit fermé à clé. Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante. Stocker dans un récipient fermé à l'écart des matières incompatibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, hors de la lumière directe du soleil. Garder hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune limite d'exposition notée pour les ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédient(s).

Directives d'exposition

Ce matériau n'a pas de limites d'exposition établies.

Contrôles techniques appropriés

Une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air par heure) doit être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux dans l'air à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches) et un écran facial.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants imperméables. Confirmez d'abord avec un fournisseur de bonne réputation.

Autres

Protection respiratoire

Comme l'exige le code de l'employeur. Tablier en caoutchouc recommandé. Lorsque les niveaux d'exposition recommandés peuvent être dépassés, utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH. Le respirateur doit être choisi et utilisé sous la direction d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé conformément aux exigences de la norme de respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Sans objet.

Risques thermiques

Hygiène générales considérations

Observez toujours de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que de lavage après avoir manipulé le matériau et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

Poudre à écoulement libre.

État physique

Solide.

État

Solide.

Couleur

Jaune

Odeur

Inodore

Seuil d'odeur

Non disponible.

pH

0,89 (10% p/p), Réserve d'acide 33,56g NaOH/100g Non disponible.

Point de fusion/point de congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non disponible.

Point d'écoulement	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieures/inférieures	
Limite d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'exposition - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'exposition - supérieure (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs. Peut réagir avec les acides forts et les agents oxydants.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec des produits chimiques de base.
Matériaux incompatibles	Caustiques. Oxydants. Bases. Réducteurs.
Produits de décomposition dangereux	Peuvent comprendre et sans s'y limiter : Ammoniac. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

11. Informations toxicologiques

Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Informations sur les modes d'exposition probables	
Ingestion	Cause des brûlures du tube digestif.
Inhalation	Peut causer une irritation de système respiratoire.
Contact avec la peau	Provoque de brûlures cutanées graves.
Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Douleur brûlante et lésions cutanées corrosives graves. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des larmolements, des rougeurs, un gonflement et une vision floue. Des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité, pourraient en résulter.

Informations sur les effets toxicologiques Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats de test
Acide citrique (CAS 77-92-9)		
Aiguë		
Dermique		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 Heures, ECHA

<i>Inhalation</i> CL50	Non disponible	
<i>Orale</i> DL50	Souris	5400 mg/kg, ECHA 5040 mg/kg, HSDB
	Rat	11700 mg/kg, ECHA 6730 mg/kg, HSDB
Acide sulfamique (CAS 5329-14-6)		
Aiguë <i>Dermique</i> DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 Heures
<i>Inhalation</i> CL50	Non disponible	
<i>Orale</i> DL50	Cobaye	1050 mg/kg, SAX
	Souris	1312 mg/kg, SAX
	Rat	> 2000 mg/kg 3160 mg/kg, SAX 2140 mg/kg, ECHA
Corrosion / irritation de la peau	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires. Non disponible.	
Minutes d'exposition	Non disponible.	
Valeur d'érythème	Non disponible.	
Valeur d'œdème	Non disponible.	
Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.	
Valeur d'opacité cornéenne	Non disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Non disponible.	
Valeur rougeur conjonctivale	Non disponible.	
Valeur de l'œdème conjonctival	Non disponible.	
Récupérer des jours	Non disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Non disponible.	
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas provoquer de sensibilisation.	
Mutagénicité	Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou tout composant présent à plus de 0,1 % est mutagène ou génotoxique.	
Cancérogénicité	Non classé ou répertorié par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.	
EU. Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)		
Non répertorié.		
Toxicité reproductrice	Ce produit ne devrait pas avoir d'effets sur la reproduction ou le développement.	
Tératogénicité	Non dangereux selon les critères du SIMDUT/OSHA.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classifié.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classifié.	
Danger en cas d'aspiration	Non disponible.	
Effets chroniques	L'inhalation prolongée peut être nocif.	

12. Informations Écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous Données écotoxicologiques

Composants		Espèce	Résultats de test
Acide citrique (CAS 77-92-9)			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	120 mg/L, 72 heures
Aquatique			
Aiguë			
Poisson	CL50	Bluegill (Lepomis macrochirus)	1516 mg/L, 96 heures
Acide sulfamique (CAS 5329-14-6)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Pimephales promelas (Pimephales promelas)	14,2 mg/L, 96 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.		
Potentiel bioaccumulatif	Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité en général	Non disponible.		
Autres effets indésirables	Aucun autre effet environnemental adverse (par exemple, appauvrissement de l'ozone, potentiel de création photochimique d'ozone, disruption endocrinienne, potentiel de réchauffement planétaire) n'est prévu dû à ce composant.		

13. Considérations d'élimination

Directives pour l'élimination	Examinez les exigences des gouvernements fédéral, étatiques/provinciaux et locaux avant l'élimination. Recueillir et récupérer ou éliminer dans des conteneurs scellés dans un site d'élimination des déchets agréé. Ne pas laisser cette matière s'écouler dans les égouts/approvisionnements en eau. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des contenants usagés.
Règlements locaux d'élimination	Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.
Code de déchets dangereux	Le code de déchet doit être attribué lors d'une discussion entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.
Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides et les revêtements/doublures peuvent retenir certains résidus de produit. Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir : Instructions pour l'élimination).
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site de traitement des déchets agréé pour recyclage ou élimination. Comme les conteneurs vidés peuvent contenir des résidus du produit, observer les avertissements sur les étiquettes même si le conteneur a déjà été vidé.

14. Informations relatives au transport

Transport de marchandises dangereuses (TMD) Preuve de classification	Méthode de classement : Classé selon la partie 2, sections 2,1 à 2,8 du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses. S'il y a lieu, le nom technique et la classification du produit apparaîtront ci-dessous.
É.-U. Département des transports (DOT)	
Exigences d'expédition de base :	
N° UN	UN1759
Nom d'expédition	Solides corrosif, n.s.a.
Nom technique	Acide sulfamique
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Dispositions spéciales	128, IB8, IP3, T1, TP33
Exceptions d'emballage	<11 lbs - Quantité limitée
Emballage non en vrac	213
Emballage vrac	240
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	
Exigences d'expédition de base :	
N° UN	UN1759
Nom d'expédition	SOLIDE CORROSIF, N.S.A.
Nom technique	Acide sulfamique
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Dispositions spéciales	16
Exceptions d'emballage	< 5kg - Quantité limitée

DOT



TDG



15 Informations réglementaires

Réglementations fédérales canadiennes Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du RPD et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Liste de contrôle des exportations (CEPA 1999, Annexe 3)

Non répertorié.

Gaz à effet de serre

Non répertorié.

Règlement sur le contrôle des précurseurs

Non réglementé.

Exemptions SIMDUT 2015Sans objet

Règlement fédéral américainCe produit ne contient aucun matériau dangereux connu selon la définition de la Norme de Communication de Danger OSHA 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Subpt. D)

Non réglementé.

CERCLA Liste des substances dangereuses (40 CFR 302,4)

Non répertorié.

EU. Substances spécifiquement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non répertorié.

Loi de 1986 sur la modifications et la réautorisation du Superfund (SARA)

Catégories de dangers

Risque immédiat - Oui

Danger différé - Non

Danger d'incendie - Non

Risque de pression - Non

Risque de réactivité – Non

SARA 302 Extrêmement substance dangereuse Non

SARA 311/312 dangereux chimique Non

SARA 313 (Déclaration au TRI)
Non réglementé.

Autres réglementations fédérales

Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112 Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAPs)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112(r) Prévention des déversements accidentels (40 CFR 68,130)

Non réglementé.

Réglementations des états américains Voir ci-dessous

États-Unis - RTK du New Jersey - Substances : Substance listée

Acide sulfamique (CAS 5329-14-6)

É.U. - Texas - Niveaux de dépistage des effets Substance listée

Acide citrique (CAS 77-92-9)

Acide sulfamique (CAS 5329-14-6)

EU. Massachusetts RTK - Liste des substances

Non réglementé.

EU. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey

Non réglementé.

EU. Loi sur le droit à l'information des travailleurs et du public

Non répertorié.

EU. Rhode Island RTK

Non réglementé.

EU. Proposition 65 de la Californie

(Proposition 65) 1986 de L'État De Californie, 'Safe Drinking Water And Toxic Enforcement Act : Ce matériau n'est pas connu pour contenir des produits chimiques actuellement répertoriés comme cancérigènes ou toxiques pour la reproduction.

Statut de l'inventaire

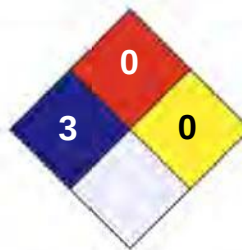
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure de substances (DSL)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (NDSL)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)	Oui

*Un "Oui" indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire administrées par le ou les pays gouvernants

16. Autres informations

LÉGENDE	
Sévère	4
Grave	3
Modérée	2
Léger	1
Minimal	0

SANTÉ	/3
INFLAMMABILI	0
RISQUES	0
PROTECTION PERSONNELL	X



Avis de non-responsabilité

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été obtenues à partir de sources qui étaient techniquement exactes, fiables et à la pointe de la technologie au moment de la préparation de ce document. Si des données n'étaient pas disponibles pour remplir certaines sections, l'absence de ces données est identifiée dans ce document. Étant donné que le fournisseur ne peut pas connaître les circonstances exactes lors de l'utilisation réelle de ce produit, d'autres dangers, scénarios d'exposition, considérations d'élimination et réglementations peuvent s'appliquer et il est de la responsabilité de l'utilisateur de lire et de comprendre l'étiquette du produit et ce document avant utilisation. N'utilisez pas le produit à des fins autres que celles indiquées dans la section 1.

Date de publication	04 mai 2018
Version n #	01
Date d'effet	04 mai 2018
Préparé par	Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone : (519) 858-5021
Informations supplémentaires	Pour une mise à jour de la FDS, veuillez contacter le fournisseur/fabricant indiqué sur la première page du document. Révision du livre rouge # 2, 06/01/17